

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3986-2016

---

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2017-2026

---

HYDRO-QUÉBEC  
En sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE  
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
(AQLPA)

Demanderesse en Intervention

---

**DEMANDE D'INTERVENTION**

Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M<sup>e</sup> Dominique Neuman, LL. B.  
Procureur

Le 23 novembre 2016

---

*Demande d'intervention*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*



1 - Par la présente, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) logent conjointement une demande d'intervention auprès de la Régie de l'énergie au dossier R-3986-2016 (Plan d'approvisionnement 2017-2026 d'Hydro-Québec Distribution).

## **I NOM ET COORDONNÉES DES DEMANDERESSES EN INTERVENTION**

2 - Les noms et coordonnées des demanderesses en intervention, pour fins de communication, sont les suivantes :

**Stratégies Énergétiques (S.É.)**  
**Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur  
1535, rue Sherbrooke Ouest  
Rez-de-chaussée, local Kwavnick  
Montréal Qc H3G 1L7  
Téléphone : 514-849-4007  
Courriel : energie @ mlink.net

## **II NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDERESSES**

3 - La présente demande est logée conjointement par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Les deux demanderesses en intervention sont décrites en annexe aux présentes.

## **III THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES**

4 - L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) traiteront des thèmes suivants dans leur preuve et leur argumentation au présent dossier :

---

*Demande d'intervention*

**Stratégies Énergétiques (S.É.)**  
**Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

□ **LE PLAN D'APPROVISIONNEMENT DU RÉSEAU INTÉGRÉ**

⇒ **La justesse de la prévision de la demande 2017-2026 du réseau intégré et des hypothèses et méthodes sur laquelle elle se fonde.**

Entre autres, bien que les abaissements de températures de consigne constatées en 2015-2016 dans le secteur domestique-agricole indiquent un changement comportemental éminemment souhaitable du point de vue environnemental, nous sommes sceptiques quant à l'hypothèse de HQD selon laquelle ils se poursuivront.

La normalisation des températures (qui se fait en ajoutant chaque année la nouvelle information) n'est pas publiée par le Distributeur. Est-ce que les températures froides des derniers hivers ralentissent le réchauffement ? Nous interrogerons sur le rythme mensuel du réchauffement c'est-à-dire de la mise à jour pour les années 2012 à 2017 du tableau suivant : **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-3644-2007 de la Régie de l'énergie, Pièce B-1, HQD-2, Document 1, tableau 8, page 20.

Il y aura lieu de vérifier le niveau de pénétration prévu des véhicules électriques, notamment dans les secteurs commercial et institutionnel.

Nous prenons acte de la faiblesse de la croissance prévue de la demande du secteur industriel des pâtes et papiers. Tout en reconnaissant la difficulté d'une prévision sur 10 ans d'un tel secteur, nous vérifierons la robustesse des hypothèses de HQD au sujet de cette croissance.

La prévision de la demande en puissance dépend fortement des considérations sur les températures de consigne dans le secteur résidentiel, mentionnées ci-dessus.

Le taux de pertes prévu sur 10 ans par HQD deviendrait selon elle constant autour de 7,3 %, ce qui semble contredire la prévision d'Hydro-Québec TransÉnergie selon laquelle le taux de pertes est croissant sur le réseau de transport, sauf une brève décroissance lorsque quelques lignes projetées entreront en service au début du plan (Dossier R-3981-2016).

Enfin et surtout, il y aura lieu de vérifier la justesse et la suffisance de la prévision de consommation des mesures de réduction de la demande en énergie et en puissance qui servent à l'établissement de cette prévision de la demande.

---

*Demande d'intervention*

**Stratégies Énergétiques (S.É.)**  
**Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

⇒ **La justesse de la prévision des moyens d'approvisionnement 2017-2026 du réseau intégré**

Les approvisionnements en puissance constituent un point central du présent plan d'approvisionnement du réseau intégré.

La justesse et la suffisance des moyens d'approvisionnement à cet égard sont directement reliées à la justesse des prévisions de la demande en puissance et des moyens de la décroître, tel que mentionné ci-dessus.

Les études et recommandations de SÉ-AQLPA sur la justesse des prévisions de la demande en puissance et des moyens de la décroître détermineront les recommandations de SÉ-AQLPA quant à la justesse et la suffisance des moyens d'approvisionnement en puissance.

Plusieurs des moyens d'Hydro-Québec Distribution pour réduire la demande de puissance ne sont pas encore définis. Nous tenterons de les faire mieux préciser au présent dossier afin d'en évaluer le réalisme.

En réseau intégré, nous vérifierons le plan et les stratégies de gestion des surplus contractuels en énergie, ainsi que le plan et les stratégies d'obtention de puissance additionnelle dont ceux faisant appel à de nouvelles technologies.

Nous nous inquiétons par ailleurs de l'abandon de facto du projet CATVAR d'Hydro-Québec Distribution, ce qui est d'autant plus préoccupant que l'annonce de réalisation de ce projet avait servi d'argument pour réduire de 3 TWh les engagements d'Hydro-Québec Distribution en efficacité énergétique.

□ **LE PLAN D'APPROVISIONNEMENT DU RÉSEAUX AUTONOMES**

La suffisance de la prévision de la demande des réseaux autonomes est ici cruciale, compte tenu du fait que plusieurs des réseaux sont déjà saturés quant à leurs moyens d'approvisionnement et qu'une croissance tant industrielle que commerciale-institutionnelle est attendue dans ces réseaux.

Dans un tel contexte, il est crucial de maximiser les possibilités offertes par le potentiel de production énergétique de source renouvelable et des mesures de gestion de la demande, ceci dans l'objectif précis d'éviter que la croissance de la demande ne se traduise par un accroissement de la production au diesel, faute d'autres alternatives prêtes à temps. Il s'agit d'ailleurs non seulement d'éviter la croissance de la production au diesel en réseaux autonomes mais également de la réduire.

A ces égards, nous nous inquiétons que, depuis 20 ans, malgré la faisabilité et la rentabilité multiples fois démontrées des projets d'énergie renouvelable en réseaux autonomes (éolien et jumelage éolien-diesel, solaire, biomasse), il n'y ait toujours aucun tel projet d'effectivement réalisé. Depuis 20 ans, HQD soumet au gouvernement du Québec et à la Régie des plans, sans cesse recommencés, de développement de l'énergie renouvelable en réseaux autonomes, sans aucun résultat. Nous ferons une analyse mise à jour des avantages et des risques du jumelage à haute pénétration ainsi que des moyens de mitigation ainsi qu'à faible pénétration. Nous soumettrons une mise à jour de l'historique des projets en énergie photovoltaïque au Canada et une évaluation de l'évolution de la technologie PV appliquée aux réseaux autonomes.

Au présent plan, HQD retarde et refait de nouveau ses plans de développement de production d'énergie renouvelable en réseaux autonomes, sans fournir de signal d'une détermination plus grande à aller de l'avant que lors des 20 dernières années. Il est loin d'être certain que le regroupement multi-réseaux des appels d'offres constitue la meilleure solution (surtout dans un contexte où l'on souhaiterait favoriser des projets communautaires).

Nous croyons qu'il est essentiel que la Régie, plutôt que de se limiter à prendre acte des promesses encore répétées de HQD à ce sujet, exerce des pouvoirs contraignants afin de forcer HQD à débiter la réalisation de tels projets, avec pénalités concrètes si ces projets ne démarrent pas, comme ce fut le cas depuis 20 ans.

Nous n'en sommes plus au stade de l'analyse et de la ré-analyse du plan, nous en sommes au stade où la Régie doit exercer les pouvoirs contraignants à sa disposition afin de s'assurer d'obtenir des résultats.

---

*Demande d'intervention*

**Stratégies Énergétiques (S.É.)**  
**Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

Sur des questions plus spécifiques, nous examinerons et critiquerons la base du calcul des coûts évités en énergie et la base du calcul des coûts évités en puissance. Nous procéderons également à l'analyse critique du rapport ICF International déposé dans la cause tarifaire R-3980-2016. Nous traiterons de la manière dont on doit se servir des coûts évités pour les programmes d'efficacité énergétique et d'efficacité en puissance et pour gérer les décisions en matière d'approvisionnements en réseaux autonomes.

L'an dernier en 2015, le Distributeur s'est finalement décidé à lancer un appel de proposition pour l'installation de production éolienne de 6MW +/- 10 % aux Îles-de-la-Madeleine alors que le potentiel éolien aux îles-de-la-Madeleine est majeur, ce qui devrait assurer la rentabilité d'un projet éolien, rentabilité que des études ont maintes fois confirmée. Ce projet est toutefois un projet timide puisqu'il ne propose qu'un taux de pénétration de 10 % de la puissance installée qui est de 6 groupes diesel de 11174 kW pour un total de 67044 kW. La puissance de pointe aux Îles est de 41000 kW ce qui laisse supposer qu'en temps normal la centrale doit être exploitée avec 4 groupes pour une capacité de 44696 kW. Le taux de pénétration effectif est donc aux alentours de 15 % ce qui laisse une marge de sécurité considérable pour l'équilibrage éolien.

La timidité de ce projet éolien doit être mise en parallèle avec le fait que le Distributeur prévoit aussi effectuer la réfection de la ligne de transport à 69 kV aux Îles-de-la-Madeleine afin de sécuriser l'alimentation de ce réseau. La corrosion des équipements, due à l'air salin, rend cette réfection nécessaire selon le Distributeur. Ce projet est un projet de 68,7 M\$ qui sera réalisé 2020-2021 selon les chiffres annoncés dans la cause tarifaire. La ligne a en tout 43 km jusqu'à la mines Seleine ce qui en fait un projet dispendieux pour une ligne 69 kV. Mais comme la mine Seleine est une charge perturbatrice importante de 4 000 kW il serait avantageux d'avoir une capacité éolienne beaucoup plus grande en kW puisqu'il faudra de toute façon prévoir des moyens de mitigation et d'équilibrage important. Dans l'appel de proposition annoncé en 2015, le Distributeur semble reporter la responsabilité de l'équilibrage du réseau sur le dos des promoteurs, ce qui est non seulement imprudent mais risque de nuire à la suite du projet éolien. Nous traiterons par ailleurs de la valeur économique des accumulateurs en réseau isolés comme moyen d'améliorer la qualité de service et comme moyen de mitigation pour intégrer le JED à haute pénétration.

---

*Demande d'intervention*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

Nous traiterons également des limitations spécifiques qui se posent au Distributeur ou qui sont imposées par lui aux producteurs potentiels dans plusieurs des réseaux autonomes, dont spécifiquement pour l'appel de proposition pour le village Obedjiwan.

Nous traiterons de l'opportunité de déployer des moyens plus efficaces pour le chauffage des locaux en réseaux autonomes **au sud** du 53e parallèle, Pièce B-011, HQD-2, document 2, page 93, Annexe 4-B, ainsi que la revue des compensations PUEE pour les clients communautaires et privés par réseaux et marchés (Pièce B-011, HQD-2, document 2, Page 99, Annexe 4-C) et le réalisme et potentiel du contrôle direct de la charge dans ces réseaux (HQD-2, document 2, Page 103, Annexe 4-D).

#### **IV LA MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION**

5 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* demanderont des renseignements écrits à Hydro-Québec Distribution. Les demanderesses en intervention déposeront une preuve écrite sur les thèmes mentionnés ci-dessus, laquelle sera présentée ensuite en audience ; les demanderesses en intervention participeront à cette audience. Une argumentation sera également présentée.

#### **V BUDGET PRÉVISIONNEL DE PARTICIPATION**

6 - Les demanderesses en intervention demanderont, à un stade ultérieur, le remboursement de leurs frais au présent dossier. Elles déposent à cette fin leur budget prévisionnel de participation.

---

*Demande d'intervention*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*



**PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :**

**ACCUEILLIR** la présente demande d'intervention conjointe de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Montréal, le 23 novembre 2016



Dominique Neuman  
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de  
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*



## ANNEXE

### LES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

#### ***L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***

L'AQLPA est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982 comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour objet de favoriser et promouvoir des politiques, des décisions, des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable.

L'AQLPA a participé à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec, afin de renforcer les instruments réglementaires et les instruments de planification et afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec). Elle a réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-États-Unis sur la pollution transfrontière* et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active au cours des différents débats publics sur les politiques énergétiques et politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et au Québec au cours de la dernière décennie.

#### ***Stratégies Énergétiques (S.É.)***

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* est un organisme non-gouvernemental à caractère environnemental, fondé en janvier 1999, comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en

---

*Demande d'intervention*

***Stratégies Énergétiques (S.É.)***  
***Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***

favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* vise à développer des outils stratégiques de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, "Notre avenir à tous". Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments réglementaires directifs, mais également par des instruments incitatifs.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

### **Interventions conjointes antérieures de SÉ-AQLPA**

L'AQLPA et *Stratégies énergétiques (S.É.)* ont pris part conjointement à divers dossiers de la Régie de l'énergie.

Elles ont également pris part à diverses activités et forums relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec. Elles sont des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) ayant notamment eu le statut d'observateur à la *11<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP-11)* qui s'est tenue à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. À cette occasion, elles avaient organisé, conjointement avec d'autres partenaires, une conférence d'experts internationaux sur la géothermie, ainsi qu'à l'installation d'une maisonnette chauffée à la géothermie à proximité du site de la Conférence.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* représentent une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.

---

**Demande d'intervention**

**Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

**Régie de l'énergie - Dossier R-3864-2013**  
**Plan d'approvisionnement 2014-2023 d'Hydro-Québec Distribution**

---

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que "S.É. à su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable." (p.8).

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que "S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie" (p. 7).

---

---

**Demande d'intervention**

**Stratégies Énergétiques (S.É.)**  
**Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**